

Troisième séance, jeudi 22 mars 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de loi 2014-DIAF-30: loi sur les finances communales (LFCo); 2^e lecture, vote final. – Motion 2017-GC-50 Eric Collomb: une nouvelle loi sur la mobilité; prise en considération. – Recours en grâce. – Motion 2013-GC-58 Roland Mesot/Emanuel Waeber: tenue d'une statistique sur le renvoi; prise en considération.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Antoinette de Weck, Nicolas Galley, Xavier Ganioz, Pierre-André Grandgirard, Madeleine Hayoz, Bruno Marmier, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid et Emanuel Waeber.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de Laurent Eggertswyler, Lorraine Vallet, Laure-Marie Collaud-Piller, Catherine Faller, Caroline Gauch, Julien Baechler, Patrick Gendre, Yves Pollet et Isabelle Fluri Ruchet, élu-e-s par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors des sessions de février et mars 2018.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Sehr geehrte Damen, sehr geehrte Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes.

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.

Projet de loi 2014-DIAF-30 Finances communales (LFCo)¹

Rapporteure: **Nadia Savary-Moser** (PLR/FDP, BR).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

La Commissaire. Lors de la première lecture, le Conseil d'Etat ne s'était pas rallié au projet bis de la commission concernant l'art. 22 al. 3. Cependant, il ne fera pas de nouvelle proposition.

Deuxième lecture

CHAPITRE PREMIER

ART. 1 À ART. 3

- > Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 2

ART. 4 À ART. 23

La Commissaire. Peut-être rappeler qu'à l'art. 22, le Service des communes reste autorité de surveillance et peut donc agir contre le surendettement.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Je redépose l'amendement suivant à l'art. 6 al. 2: «Le plan financier est adopté par le conseil communal. Le règlement communal des finances peut prévoir que la commission financière préavise le projet de plan financier avant son adoption par le conseil communal.»

Mon non-intérêt par rapport à cet amendement ne s'est pas modifié depuis la première lecture. Je suis toujours membre émérite de la commission financière de la Ville de Fribourg.

Je redépose cet amendement en deuxième lecture, car je reste convaincu qu'il s'agit d'un amendement pragmatique de compromis et dans l'intérêt des communes. Il est dans l'intérêt du fonctionnement démocratique d'une commune que le législatif soit associé à la planification financière de la commune et qu'il ne soit pas encore davantage dégradé en une simple chambre d'enregistrement, ce qui n'est pas très motivant, notamment pour les membres des commissions financières. Il serait d'autant plus étonnant que ces dégradations proviennent du législatif cantonal, et ce sans que la situation actuelle ne pose problème. Car, pour rappel, la législation actuelle prévoit déjà que la commission financière donne un préavis au conseil communal avant l'adoption formelle du plan financier.

¹ Message et annexe pp. 484ss.

Cette disposition législative a été interprétée et vécue de manière très différente par les communes. Mon amendement va justement dans le sens d'ancrer dans la loi ce qui est déjà vécu aujourd'hui, à savoir que chaque commune détermine elle-même la manière dont préavis la commission financière le plan financier communal. Il va s'en dire que contrairement à ce qui avait été développé par les éminents opposants à cet amendement lors de la première lecture, cet amendement ne prévoit aucun transfert et aucune modification des compétences entre exécutif et législatif. Il n'est aucunement question de confier aux commissions financières une nouvelle compétence, le plan financier sera toujours élaboré et adopté par le Conseil communal et la commission financière ne donnera toujours qu'un avis. Mais il faudra tout de même éviter que l'avis de la commission financière relève d'une simple formalité comme cela est souvent le cas lorsque le législatif est juste amené à prendre acte d'un objet soumis à examen.

Cet amendement veut donner aux communes la possibilité de définir elles-mêmes le timing et le poids de l'avis de la commission financière et ceci dans l'esprit et dans le respect de l'autonomie communale. Car finalement, la différence entre préavis avant adoption – possibilité offerte aux communes qui le souhaitent si cet amendement est accepté – et examiner et prendre acte après adoption, soit le résultat de la première lecture, se situe au niveau du moment où la commission financière exprime son avis sur le plan financier et l'importance donnée à cet avis.

La question du timing relève de l'organisation de la commune et est soumise à des contraintes pratiques. Ces contraintes varient fortement de commune en commune et laissent dès lors la liberté à chaque commune de décider cet aspect. Le poids de l'avis de la commission financière sur le plan financier relève par contre de la volonté politique ou non d'associer la commission financière à la planification financière communale. Là aussi, laissons la liberté aux communes d'ancrer dans leur règlement communal des finances leur propre réalité. Je vous remercie dès lors de soutenir cet amendement au nom des anciens et futurs membres des commissions financières communales.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je me rallie à l'amendement du député Moussa, car le but visé est le même: permettre aux commissions financières, si elles le désirent, de s'impliquer de manière plus approfondie dans la stratégie financière de leur commune. Même si la compétence est du domaine de l'exécutif, une consultation en amont permettra de toute évidence une approche plus constructive entre le législatif et l'exécutif. Le plan financier est de toute manière discuté en collège; il s'agit de garder une forme de consultation en amont de la décision finale et de la transmission au conseil général ou à l'assemblée communale. S'il y a des recommandations de la part de la commission financière dont ses membres peuvent être des personnes hautement qualifiées en la matière, ces recommandations permettent un

échange. C'est vrai, le plan financier est constamment réactualisé, mais libre aux communes de trouver une manière de procéder qui convienne en fonction de leurs activités. Permettons à chaque commune d'insérer cet élément dans son règlement, respectons la sacro-sainte autonomie communale. Ainsi, libre à chacun de choisir son mode de fonctionnement. Je vous demande aussi de soutenir cet amendement.

La Rapporteuse. Il me tient de relever encore nos arguments par rapport au projet bis de la commission. D'une part, je rappelle que ces compétences sont réglées aux art. 67 et 72 et que d'autre part le rapport de la commission financière est de toute manière pris en compte par le conseil communal dans le cadre de l'évolution d'un plan financier. Je rappelle qu'un plan financier peut changer d'un jour à l'autre. C'est avec ces arguments que je vous demande de confirmer la première lecture, soit le projet bis de la commission.

La Commissaire. Je salue la loyauté de la rapporteure par rapport à la commission. Le message contenait une incohérence par rapport à cette transmission à la commission financière avant-après. C'est pour cela que dans la commission, cet aspect sur la commission financière avait été tracé; il a été fait référence à l'art. 72 qui donne ces prérogatives à la commission financière. Cependant, je l'ai dit en première lecture, si vous voulez rajouter quelque chose pour la commission financière, il fallait alors opter pour un amendement qui respecte l'autonomie communale et en l'occurrence, après consultation du Service des communes, cet amendement Moussa est compatible avec l'esprit de la loi. Cependant, le Conseil d'Etat n'ayant pas été consulté sur ce sujet, je ne peux pas me rallier en l'état.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Moussa à l'art. 6 al. 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Moussa, opposée au résultat de la première lecture (projet bis), est refusée par 55 voix contre 36. Il y a 1 abstention.
- > Confirmation de la première lecture.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Garghentini Pythou Giovanina (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). Total: 36.

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Douzaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 55.

S'est abstenue:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

CHAPITRE 3

ART. 24 À ART. 38

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 4

ART. 39 À ART. 49

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 5

ART. 50 À ART. 56

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 6

ART. 57 À ART. 63

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 7

ART. 64 ET ART. 65

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 8

ART. 66 À ART. 74

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 9

ART. 75 ET ART. 76

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 10

ART. 77

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 11

ART. 78 À ART. 80

> Confirmation de la première lecture.

CHAPITRE 12

ART. 81 À ART. 86, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Douzaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP),

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 85.*

Le Président. Ich erinnere Sie daran, dass der Staatsrat Ihnen beantragt (08:51:03), diese Motion anzunehmen.

—

Motion 2017-GC-50 Eric Collomb Une nouvelle loi sur la mobilité¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis président de la section fribourgeoise du TCS et suis surtout un consommateur de mobilité, mais vous êtes toutes et tous des consommateurs de mobilité, puisque la statistique fédérale dit que 9 personnes sur 10, tous les jours, consomment 90 minutes de mobilité. Donc, on a tous ce lien d'intérêts. La mobilité est effectivement quelque chose d'extrêmement important. Je ne veux pas parler de transports, je pense qu'il faut vraiment parler de mobilité, une mobilité qui doit être complémentaire. Ce n'est vraiment pas une opposition des modes de transport et ce n'est vraiment plus du tout la guerre rail/route; en tout cas, ce n'est pas comme ça qu'on doit voir la mobilité. D'ailleurs, le peuple suisse ne s'y est pas trompé: en 2014, il a accepté le fonds d'infrastructures ferroviaires et en 2016, il a accepté le fonds d'infrastructures routières. Donc, on voit très bien qu'il faut une cohabitation de ces différents modes de transport. Il faut vraiment une multimodalité, soit une interface entre ces différents modes de transport.

Venons-en aux arguments:

- > modernisation: nous avons à faire à une loi sur les routes qui a une cinquantaine d'années et à une loi sur les transports qui a 25 ans; on voit donc ici qu'il y a véritablement besoin d'un certain renouveau. Il y a de profonds changements, avec une évolution des habitudes de consommation de la mobilité, une explosion démographique – les chiffres sont là pour le prouver; on attend encore 150 000 habitants supplémentaires dans ce canton – et bien évidemment aussi une révolution technologique. Les voitures autonomes, on nous les promet

- pour 2030–2035. C'est vrai que ça paraît un peu surréaliste, mais je vous promets qu'on va y arriver, j'en suis convaincu et on doit aussi préparer le terrain pour cela;
- > simplification: une seule loi au lieu de deux. C'est assez rare tout de même d'abroger deux lois et de n'en faire qu'une. Je pense que ça plaira à nos amis radicaux et pas seulement, j'espère. Mais là, il y a la volonté pour moi de proposer une seule loi pour dire qu'on aura une seule partition pour tous les services de l'Etat – le Service de la mobilité, avec M. Grégoire Cantin, le Service des ponts et chaussées, avec M. Magnin –, et que vraiment tout le monde puisse jouer la même mélodie avec le même tempo. Je pense qu'on va véritablement gagner aussi en efficacité;
- > compétitivité: la mobilité est un facteur de compétitivité, c'est une certitude. Une compétitivité économique, parce que les entreprises ont véritablement besoin d'un niveau de desserte qui soit suffisant. Elles ont besoin aussi d'une certaine fluidité dans le trafic, en fonction des économies. Et je cite un seul exemple: je prends cette zone de La Guérite, entre Estavayer-le-Lac et Sévaz, qui est une nouvelle zone ferroviaire, avec une zone en logistique ferroviaire – elle est d'ailleurs inscrite sur le plan directeur cantonal; là, on aurait véritablement l'occasion d'accroître vraiment cette compétitivité économique. Donc, on voit bien que la mobilité est vraiment prépondérante au niveau économique. Et au vu des conditions cadres de notre canton, je pense que cela fait aussi partie de l'attractivité de notre canton que d'avoir une mobilité qui soit à la hauteur.

Je conclurai en disant qu'on a véritablement aujourd'hui l'occasion d'être des pionniers, des visionnaires. On a l'occasion de dessiner les contours de la mobilité de ces trente prochaines années et je pense que là, il y aura vraiment un immense travail des services de M. le Directeur. Je tiens d'ailleurs ici à le remercier pour son ouverture d'esprit, pour son dynamisme. Je suis convaincu qu'il va se mettre au travail très rapidement; il me l'a déjà promis et il l'a aussi dit à la presse. Merci beaucoup, Monsieur le Directeur, pour votre collaboration fructueuse.

Bischof Simon (PS/SP, GL). C'est bien de parler de mobilité, cela fait avancer les choses. Je déclare en premier lieu les liens d'intérêts qui me lient à cet objet: je suis membre du comité fribourgeois de l'Association transports et environnement et membre du comité central de la Communauté d'intérêts pour les transports publics.

Le groupe socialiste soutient la création d'une nouvelle loi sur la mobilité, afin de dépoussiérer et regrouper la loi sur les routes de 1967 et celle sur les transports de 1994, comme l'a déjà relevé mon préopinant. La réalisation de la mobilité engendre une demande de transports, environ 3,4 déplacements par jour – une valeur stable depuis cinquante ans. Elle implique le choix par l'individu d'un moyen de transport ou

¹ Déposée et développée le 23 mars 2017, BGC mai 2017 pp. 908ss; réponse du Conseil d'Etat le 23 janvier 2018, BGC février 2018 pp. 732ss.

la combinaison de plusieurs moyens de transport, ce qui est de plus en plus souvent le cas. Il y a une grande tendance à aller de plus en plus vite à moindre coût et plus loin. La mobilité quotidienne, dans sa réalisation, est contrainte par la localisation, l'offre de transport, le temps à disposition, le caractère socioéconomique de l'individu, l'âge, le revenu, etc. Depuis soixante ans, ces contraintes ont évolué. Sans les époques, le rôle et l'importance de la mobilité ont été considérés différemment par les autorités, d'où l'élaboration de politiques de transport guidées par des objectifs parfois contraires, l'incitation ou parfois le frein à la mobilité comme créatrice de bien-être et de croissance à la mobilité qui génère des effets externes négatifs, importants et qui dégradent par ses excès le bien-être des habitantes et des habitants et de l'environnement. D'où l'importance d'une approche globale de la thématique, qui tient compte de moult aspects, avec plus de cent et quelques mille nouveaux et nouvelles habitants et habitantes de plus à l'horizon 2050. Dans notre canton, la mobilité durable sera un grand défi et ce également à cause des importantes externalités négatives, c'est-à-dire les coûts externes qui ne sont que peu supportés par les bénéficiaires directs du déplacement lui-même, mais davantage par la collectivité toute entière, les accidents, le bruit, la congestion, la consommation du sol, l'étalement de l'habitat, la santé, la modification du climat, du paysage, la dégradation de l'environnement construit et du coup, au niveau du timing, cela tombe bien en conséquence que le nouveau plan directeur cantonal soit d'actualité.

Es gibt somit in diesem neuen Gesetz wirtschaftliche, soziale und umwelttechnische Aspekte, die berücksichtigt werden müssen mit kurz-, mittel- und längerfristigen Massnahmen.

Ghielmini Kraysenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche soutient la création d'une nouvelle loi sur la mobilité. Il nous paraît indispensable de réaliser tous les projets à venir en considérant la mobilité dans son ensemble. Il est en effet nécessaire de penser d'une façon globale et de faire le lien entre les transports individuels motorisés, les transports publics et la mobilité douce. Trop souvent, les projets de routes sont traités comme des dossiers en soi. Nous considérons que désormais tous les projets de routes dans notre canton doivent s'accompagner de mesures significatives pour favoriser le transfert modal vers la mobilité douce et les transports publics, afin d'éviter ainsi que ces constructions n'entraînent une augmentation trop importante de la circulation. Les études de ces projets doivent analyser le projet et les mesures de transfert modal afin de remplir l'objectif fixé en 2016 par le Grand Conseil, pour la planification cantonale, objectif qui dit augmenter la part modale des déplacements en transports publics et en mobilité douce, notamment sur le réseau cantonal, dans le centre cantonal et les centres régionaux. Ainsi, il est désormais indispensable de coordonner l'ensemble des modes de déplacement. L'analyse de projets doit considérer l'ensemble de la région concernée et doit comprendre tous les aspects de la mobilité. Ceci favorise une vision

d'ensemble et permet d'englober dès le départ de tout projet routier les indispensables mesures d'accompagnement. Les déplacements piétonniers et les déplacements à vélo devraient avoir un rôle central dans la politique de la mobilité, comme alternative ou comme complément aux transports individuels motorisés et transports publics. Il est pour nous indispensable d'inclure ces aspects dans la loi sur la mobilité. Nous allons d'ailleurs déposer une motion dans ce sens. Pour les transports individuels motorisés, le nombre de places de stationnement autorisées doit dépendre des dessertes en transports publics et ceci également pour l'habitat. Nous demandons que cet aspect soit intégré dans la loi sur la mobilité.

Nous appelons de tous nos vœux que cette loi puisse donner à notre canton l'élan pour de véritables projets modernes, des projets qui ne s'appellent pas uniquement route de contournement, mais des projets ambitieux qui favorisent et encouragent les transports publics et la mobilité douce.

Avec ces observations, le groupe vert centre gauche soutiendra la motion.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des routes et des cours d'eau et utilisateur des routes de notre réseau routier et d'autres moyens de transport, comme le train, le vélo et j'en passe.

Le groupe libéral-radical a bien étudié et discuté la motion de notre collègue Eric Collomb demandant une nouvelle loi sur la mobilité. Effectivement, il a raison, tellement raison que d'autres y ont déjà pensé. Au niveau de l'Etat, un CoPil se penche sur une révision de la loi sur les routes depuis quelque temps. La motion demande de créer une nouvelle loi et d'y intégrer la loi sur les transports. Cette réflexion a été bien accueillie dans notre groupe. Le travail est alors en route ou sur les rails. Nous allons soutenir la motion en discussion, car elle a le mérite de faire avancer les réflexions et le travail et donne aussi une impulsion à une unification des deux lois dans une nouvelle loi intitulée loi sur la mobilité. Nous souhaitons que les travaux avancent à un rythme soutenu. Le temps avance et les attentes de notre population sont réelles. Un concept global sur la mobilité est nécessaire. Les alternatives aux déplacements en voiture doivent être une réalité. Une cohabitation des transports publics, des transports individuels et de la mobilité douce doit être très clairement optimisée. Cette nouvelle loi doit inciter le pouvoir public, l'économie, les entreprises, mais aussi le privé à s'engager dans la recherche et dans la réalisation des concepts et des solutions futuristes pour une meilleure mobilité dans notre canton. Une nouvelle loi sur la mobilité nous semble le bon instrument et l'opportunité de poser les bonnes questions et de donner les meilleures pistes dans un cadre légal devant répondre aux futurs défis dans ce domaine.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de notre collègue député Eric Collomb. Une nouvelle loi sur la mobilité

qui fusionnerait la loi cantonale sur les routes et celle sur les transports nous paraît judicieux et surtout très ambitieux. Celle-ci remplacerait des lois datant de 1967 et 1994 qui ne sont plus du tout en adéquation avec la situation que nous vivons actuellement. La mobilité doit être abordée de façon globale et cohérente. Cette nouvelle loi devra être visionnaire, moderne et surtout efficace pour les trente prochaines années. Nous prenons note avec grande satisfaction de la volonté du Conseil d'Etat d'entamer rapidement les travaux pour que celle-ci entre en vigueur lors de la prochaine période législative.

Naturellement, le groupe démocrate-chrétien va soutenir de façon unanime cette motion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion Collomb demandant la création d'une nouvelle loi sur la mobilité. A l'instar du Conseil d'Etat, nous avons constaté que les lois actuelles sur les routes et les transports ne sont plus au goût du jour et que leur révision est souhaitable. La mobilité devant être traitée dans sa globalité, il fait sens de procéder à la révision commune de ces lois. Concernant la loi sur les routes, celle-ci contient un nombre important de dispositions relatives à l'aménagement du territoire et dans le cadre de ces révisions, nous sommes d'avis que celles-ci devraient être transférées dans la LATeC cantonale.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il y a quelques années, on avait séparé le Services des ponts et chaussées et le Service de la mobilité qui faisaient une seule entité. Certains cantons ont fait exactement l'inverse. Ils ont justement assemblé ces deux services et maintenant je pense qu'il est temps de faire aussi le point, à la veille de faire une nouvelle loi, de manière à peut-être voir s'il y a des corrections ou des ajustements à faire. Ce que l'on peut remarquer est qu'on a sur deux sites des spécialistes qui doivent être là, parce que du moment qu'on étudie la mobilité, on doit aussi étudier la manière de la réaliser. On doit avoir des spécialistes au niveau des infrastructures sur deux sites et on a aussi le risque d'avoir des projets qui viennent, qu'on étudie et qui sont finalement peu réalistes. Je pense que ce serait bien que ce soit étudié sur un seul site ou d'une manière différente que c'est fait aujourd'hui.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der kantonalen Verkehrskommission und ich bin auch Nutzerin von verschiedenen Mobilitätsmitteln.

Ich möchte ein oder zwei Elemente hinzufügen: Wir danken Ihnen, sehr geehrter Herr Staatsrat, für Ihren positiven Bescheid zu diesem Gesetz. Wir sind uns einig, dass die Zukunft der Mobilität nicht nur bedeutet, dass wir bessere Strassen- und Schienenverbindungen und bessere Bedin-

gungen des Langsamverkehrs haben, sondern dass all diese Mittel zusammenspielen. Wenn ich an einer SmartSuisse bin, realisiere ich, dass sich nicht nur die Verkehrsmittel modernisieren werden – sprich autonomes Fahren, dass unser öffentlicher Verkehr plötzlich mit Autos bei uns zu Hause abholen wird und uns an Verkehrs-Hub bringt –, sondern, dass wir dazu auch unsere digitalen Mittel nutzen müssen. Es wird wichtig sein, dass wir zum Beispiel das ganze Parken anders organisieren und es könnte sein, dass Parkplätze komplett verschwinden würden. Ein Professor der ETH Zürich hat für die Stadt Zürich eine Simulation gemacht und hat uns an der SmartSuisse aufgezeigt, dass in der Stadt Zürich der gesamte individuelle Verkehr mit 2000 autonom fahrenden Autos abgedeckt werden könnte – zu Stosszeiten mit Wartezeiten bis zu 20 Minuten. Dies gäbe einer Stadt ganz neue Möglichkeiten, um in Zukunft Parkplätze sogar aufzuheben und die Stadt ganz neu zu gestalten.

Was mein Kollege Ducotterd vorher gesagt hat, dass die verschiedenen Services zusammenarbeiten müssen, ist in diesem Fall umso wichtiger, weil es unsere Gesellschaft, aber auch unsere Landschaft und unsere Städte, verändern wird. Der Aspekt, dass wir dazu unsere digitalen Mittel wie das iPhone nutzen müssen, bringt mich zum nächsten Punkt.

Herr Staatsrat, ich bitte Sie, in diesem Gesetz zu berücksichtigen, wie mit Daten und Details von Daten umzugehen ist, was in der Schweiz und auch in unserem Kanton gesetzlich wahrscheinlich noch ungenügend geregelt ist. An dem Tag, an dem wir uns lokalisieren lassen und unsere Daten teilen, wo unser Auto steht oder welches Auto wir nutzen, müssen wir ein Gesetz haben, welches das Teilen von unseren Daten in einen Rahmen stellt, der uns schützt und das Funktionieren ermöglicht.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci pour vos différentes remarques. J'y répondrai de manière globale, car toute une série de remarques se regroupent, en entrant ensuite en matière sur quelques remarques particulières.

D'une manière générale, vous l'avez constaté, le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion pour les raisons évoquées dans la réponse écrite.

Un certain nombre d'éléments globaux sur cette motion. Tout d'abord, les deux lois que nous avons actuellement sont effectivement obsolètes, une date de 1994 et l'autre de 1967, dans un contexte qui a bougé beaucoup plus rapidement que d'autres, avec des normes qui ont considérablement évolué, des structures propriétaires qui ont considérablement évolué et toute une série de règles actuelles qui ne seront explicables que dans un contexte historique, mais qui n'ont plus vraiment de logique propre si on devait les réinventer aujourd'hui à zéro. Il y a de bonnes raisons de réviser une loi comme l'autre et de bonnes raisons aussi, selon le Conseil d'Etat, de le faire de manière globale, dans une approche globale, de manière

à faire entrer le canton de Fribourg dans le XXI^e siècle en matière de mobilité. Aujourd'hui, la Constitution fédérale répond à un certain nombre de remarques sur les différents types de mobilité, prévoit des règles pour les différents modes, que ce soit le transport individuel motorisé ou que ce soit les différentes formes de transport collectif, transport aérien, mais cela concerne qu'assez marginalement le canton de Fribourg, quoiqu'avec l'arrivée des drones, on me dira que je suis futuriste et que cela sera pour la prochaine génération. Je vous rappelle juste que l'aéroport de Zurich, qui n'est plus unique, qui est devenu un peu plus suisse et modeste, a demandé une première réservation de terrain, si on peut appeler cela terrain, car ce sont des zones dans l'espace zurichois, pour amener in futuro des clients premium de l'aéroport de Zurich au centre de Zurich par des petits taxis drones. Ce sont des choses qui paraissent encore très futuristes il y a quelques années. Nous entrons aujourd'hui dans le droit actuel et immédiat avec ce genre de choses. Si l'on se projette au moment de l'entrée en vigueur de la future loi sur la mobilité, il faut bien voir que les choses auront sans doute encore passablement évolué. Il faut donc voir relativement large, y compris sur des choses qui nous paraissent peut-être à tous un peu exotiques aujourd'hui. Plusieurs d'entre vous ont évoqué l'efficacité de chacun des moyens de transport. C'est quelque chose qui tient à cœur au Conseil d'Etat, comme aussi aux motionnaires. Le motionnaire a évoqué le fait qu'il ne faut pas faire la guerre entre différents modes de transport. C'est le propos du Conseil d'Etat aussi. Nous avons en toute première priorité la question de l'efficacité. Si quelqu'un habite La Villette et travaille à Domdidier, on peut raisonnablement penser qu'aujourd'hui, comme dans dix ans et dans vingt ans, la manière la plus efficace sera en voiture, sous réserve de tout saut technologique que j'ignore encore. Si quelqu'un habite Villars-sur-Glâne, qu'il travaille dans le Bourg et qu'il vient tous les jours en voiture au Bourg, c'est probablement qu'aujourd'hui déjà, j'ai mal fait mon travail et que je dois réfléchir à autre chose. C'est dans cette logique-là, c'est-à-dire quelle est pour chaque déplacement la manière la plus efficace des choses, que doit opérer la future loi sur la mobilité, aussi dans un souci d'efficacité d'engagement des moyens publics, des données publiques.

Là-dedans entre aussi la promotion de la mobilité combinée. On sait qu'entre aujourd'hui et demain, on aura un nombre de plus en plus important de personnes qui ne se déplaceront pas avec un seul moyen de transport, mais avec plusieurs moyens de transport différents de leur domicile à leur lieu de travail ou de leur domicile à leur lieu d'étude, si on parle de gens plus jeunes. On ne prendra pas qu'une voiture, qu'un train, mais on utilisera différents moyens. Cela nous mène à réfléchir aussi aux lieux d'interaction, aux interfaces entre ces différents types de mobilité. Il y a des questions de clarifications de compétences et de simplifications de procédures qui devront entrer dans cette logique également.

Pour prendre les remarques individuelles qui ont été faites, sur les questions des députés Collomb, Bischof, Ghielmini Krayenbühl, Glauser et Zamofing, je n'ai pas de remarques particulières. J'y ai répondu dans mes considérations générales.

En ce qui concerne le député Kolly, le lien qu'il fait avec la LATeC est opportun. La question sera de savoir où exactement on met la limite entre ce qu'on définit dans la loi sur la mobilité et dans la LATeC. Les discussions que nous avons actuellement et que nous avons eues dans tout le canton d'ailleurs sur le plan directeur cantonal, sur les effets du placement des futurs 150 000 habitants sur les modes de transport, montrent à tout le monde que le lien entre l'aménagement du territoire et la mobilité est évident et incontestable.

Aujourd'hui, on sait que certaines lignes de chemin de fer, à long terme, sont remises en question. On sait que les CFF – ils l'ont dit publiquement – ont déjà laissé entendre que peut-être un jour, la ligne actuelle régionale entre Fribourg et Romont sur son tronçon Villars-sur-Glâne, respectivement future gare d'Avry, jusqu'à Villaz-St-Pierre pourrait ne plus être adéquat si d'aventure le tronçon rapide que le canton demande, d'un commun accord avec le canton de Vaud pour accélérer les trains se faisait. Ce n'est pas le point de vue du Conseil d'Etat, mais on sait aussi que plus on réussit aujourd'hui à mettre des gens sur les lignes de chemin de fer, à faire utiliser les chemins de fer, à donner des chiffres relativement élevés d'utilisation des gares en question, plus nos successeurs qui devront défendre ces lignes auront des atouts dans leurs manches. C'est un exemple pour simplement montrer que les liens sont évidents. Savoir exactement quelles sont les choses à écrire dans la LATeC, quelles sont les choses à écrire dans la loi sur la mobilité, cela sera le travail du comité de pilotage, qui devra travailler sur cette loi, et des membres de l'administration. Je pars aujourd'hui déjà du fait que le projet qui vous sera soumis aura des modifications dans le droit transitoire d'autres lois, dont la LATeC, qui pourraient être introduites dans ce domaine-là, toujours sous réserve des travaux qui restent à faire.

Au député Ducotterd et à la députée Aebischer, j'adresse mes remerciements pour les suggestions d'une meilleure organisation possible à l'intérieur de ma Direction. Vous savez évidemment et vous avez conscience que la répartition des pouvoirs fait que chacun s'occupe des choses dont il est formellement responsable et que chaque conseiller d'Etat gère ses services au mieux, qu'il en est responsable notamment face à la Commission des finances et de gestion qui vérifie que les choses sont bien faites, mais qu'en revanche, son autonomie est toujours là en ce qui concerne l'organisation de ses services. Matériellement, le souci d'efficacité dit qu'il faut des fois tout mettre au même endroit, c'est plus simple. J'apprécie – je parle sous la haute surveillance de mes deux chefs de service qui m'observent – avoir des opinions un brin contradictoires sur un objet. Dans la vie, si vous êtes conseiller d'Etat ou dans n'importe laquelle de vos fonctions et que les gens

autour de vous vous disent toujours que vous avez raison, au début cela vous fait peut-être plaisir; après quelques semaines cela devra commencer à vous inquiéter; au plus tard quand vous êtes devenus tellement mauvais parce que tout le monde vous dit que vous avez raison, c'est déjà trop tard pour réagir. Donc, avoir deux personnes qui vous disent des choses différentes, parfois contradictoires sur le même objet, cela vous force un peu à réfléchir. Je ne suis pas absolument certain que de n'avoir plus qu'un seul service, où j'aurai à la fin un chef de service qui me dira toujours la même chose, soit vraiment mieux pour avoir la meilleure mobilité possible, à l'avenir, du canton. Mais cela peut toujours être réfléchi.

Noch einige Überlegungen zu Frau Grossrätin Aebischer: Sie hat etwas über die engen Begriffe der Mobilität hinausgegriffen. Das soll durchaus Teil der Überlegungen der Steuergruppe sein, die das Gesetz bearbeiten wird. Sie haben über digitale Mittel diskutiert. Das betrifft viele verschiedene Aspekte der Mobilität. Wir haben gestern mit Vertretern der Agglo, der Stadt und der tpf darüber diskutiert, wie wir digitale Mittel zur effizienteren Verkehrsnutzung in der Stadt und in der Agglo auch als Pilot versuchen können. Wie können wir neue Technologien verwenden? Was kann der Kanton, was kann die Agglo, was können die Gemeinden dafür machen? Das sind Überlegungen, die als erstes mal ausgetestet werden müssen und dann auf andere Teile des Kantons ausgedehnt werden können. Wir werden im Bereich der Digitalisierung sicher die Frage der Automatisierung anschauen müssen, auch wenn die Menge der automatisierten Gefährte im Moment bis zum In-Kraft-Treten des Gesetzes nicht entscheidend sein wird für die gesamten Verkehrsflüsse. Wir wissen aber, dass die Kapazität einer Strasse bei einem hohen Anteil selbstgesteuerter Fahrzeuge höher wird und das wird natürlich Fragen der Infrastruktur nach sich ziehen.

Zur Frage der digitalen Mittel im Bereich der Dateien: Heute sind die effizientesten Datenbanken, um zu ermitteln, wie man am besten von Punkt A zu Punkt B fährt, nicht die eigenen Datenbanken, sondern fremde Datenbanken, wo man sich auf dem Netz Sachen einkaufen kann. Ob das gut ist oder nicht, ist eine andere Diskussion. Die Diskussion wurde bereits im Bereich der Gesundheitsdaten geführt, wo sie noch etwas akuter ist, wo inzwischen Google und andere Datenbanken am effizientesten wissen, welche Krankheit Sie nächste Woche haben werden. Da stellen sich andere, grundsätzliche Fragen der Ethik und diese müssen wir uns auch im Bereich des Verkehrs stellen. Ich gehe davon aus: Am effizientesten ist, wer eine gute Eignerstrategie im Bereich der Daten fährt- das geschieht bundesweit, auch bei den Transportarten. Das bedeutet aber, am Anfang zu investieren, um die Daten zu haben, um selber darüber zu verfügen und eine gute Qualität zu haben. Das verlangt auch kritische Mengen. Wir diskutieren auf Bundesebene im Moment verschiedene Projekte. Bei einem stellt sich zum Beispiel die Frage, wie man diese Daten kollektiv am besten verwaltet im Bereich unserer Verkehrsbetriebe.

Ein letzter Punkt zu Mobilität: Sie haben ebenfalls die Menge der Mobilität angesprochen. Man kann natürlich nicht nur überlegen, wie man am besten von A nach B fährt, sondern sich auch die Frage stellen: Muss man immer von A nach B fahren? Das ist dann die andere Diskussion. Das tönt vielleicht etwas futuristisch. Die Verwaltung des Kantons Freiburg hat im Moment im Durchschnitt eine ziemlich tiefe Telearbeit. Wir werden uns – wie jedes private Unternehmen auch – überlegen müssen: Wie arbeitet man und wie organisiert man die Arbeit am besten? Ich gehe davon aus, wenn wir uns ins Jahr 2030 oder 2035 projizieren, dann wird der Anteil der Menschen, die etwas anders arbeiten – zum Beispiel mehr zu Hause, aber nicht nur, es gibt andere Probleme – steigen wird. Das sind Überlegungen, die sicher miteinbezogen werden müssen. Ob daraus dann ein Artikel im Mobilitätsgesetz entsteht, weiss ich nicht. Aber es wäre falsch, diese Überlegungen nicht einzubeziehen.

Zum Schluss: Ich werde in den nächsten Wochen im Staatsrat die Zusammensetzung einer Steuergruppe für die Erarbeitung des Gesetzes unterbreiten. Wir möchten relativ rasch vorgehen. Es sollen dort die verschiedenen Kreise integriert werden – auch Grossrätinnen und Grossräte der verschiedenen politischen Sensibilitäten –, damit wir am Schluss mit einem Gesetz vor den Grossen Rat kommen, das möglichst gut abgestützt ist und den verschiedenen Interessen Rechnung trägt. Ich bin ein ungeduldiger Mensch: Ich habe zuerst gedacht, wir könnten zur Ende der Legislatur bereits ein Gesetz haben. Man hat mir allerdings glaubwürdig beigebracht, dass es etwas länger gehen würde. Anfangs nächste Legislatur ist vermutlich realistisch.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.
- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/

SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

Recours en grâce

Le huis clos est prononcé.

> La grâce est refusée dans un cas.

Le huis clos est levé.

Motion 2013-GC-58 Roland Mesot/Emanuel Waeber

Tenue d'une statistique sur le renvoi¹

Prise en considération

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: tout d'abord, lors du dépôt de cette motion, j'étais président de parti; depuis, je suis entré dans la présidence du Grand Conseil, j'ai quitté la présidence de mon parti et j'avais décidé de me faire plus discret dans mes positions politiques. Mais là, compte tenu du temps du traitement de cette motion dont je suis cosignataire, je me vois obligé de refaire un peu de politique.

Pour retracer la chronologie, notre motion a été déposée en septembre 2013. Suite à diverses et nombreuses interventions sur ce sujet aux Chambres fédérales, il est apparu dans les réponses du Conseil fédéral aux parlementaires que ces sta-

tistiques dépendaient des cantons et que, dans notre canton, il n'existait pas de statistiques.

Je dois dire que je suis très déçu de la manière dont le Conseil d'Etat a travaillé sur cette motion. Pour cette motion datant de 2013, il y a quatre ans et demi, on nous a promis une première réponse pour fin 2016 en raison d'une surcharge de travail suite à une absence; puis cela a été repoussé, au premier semestre 2017, sans explication, puis repoussé, encore une fois au deuxième semestre 2017 sans explication. Bon, fin janvier, on a enfin obtenu notre réponse. Soyons clair, M. le Directeur, je ne sais pas si vous êtes responsable des retards ou si cette responsabilité incombe à d'autres ou à vos services, mais je constate que le Conseil d'Etat s'est moqué de notre instrument parlementaire. Le sentiment que j'éprouve est très désagréable.

Le bon côté de la chose, c'est que le contenu de notre motion a été suivi par le Conseil d'Etat, puisque l'établissement des statistiques sur le renvoi existe maintenant. J'aurais presque envie d'innover, d'utiliser une nouvelle terminologie et de dire que le Conseil d'Etat a donné une suite directe à notre motion concernant son application. Le Conseil d'Etat établit maintenant des statistiques; le débat sur la tenue de ces statistiques n'est donc pas nécessaire. Mais le fait qu'il établit des statistiques sur le renvoi, pour moi, c'est déjà une victoire. Je pourrais m'arrêter là et fêter. Néanmoins, je ne suis pas du tout satisfait de la stratégie du Conseil d'Etat. Je désapprouve cette stratégie consistant, d'un côté, à repousser la réponse à un instrument parlementaire pendant quatre ans et demi et, d'un autre côté, à travailler sur l'application du contenu de cette motion durant cette période. M. le Directeur, que des élus se fassent pareillement mener en bateau pendant quatre ans et demi et profiter de la période durant laquelle on temporise n'est pas digne d'un exécutif. J'aurais préféré une réponse dans les délais légaux, cela aurait été au moins clair. Même si on la refuse, cela aurait été clair. Ou alors, vu que le travail se faisait, une information régulière sur l'avancement des travaux aurait été un minimum attendu, un minimum courtois.

Hier, en contactant différents collègues dans cet hémicycle, plusieurs m'ont dit: «Tu as raison, mais vous avez déjà gagné, tout est mis en place, il n'y a pas de raison d'accepter votre motion.» Alors pourquoi maintenir cette motion, Mesdames et Messieurs? Pour deux raisons:

- > si nous maintenons notre motion avec Emanuel Waeber, nous ne voulons pas subir les manigances du Conseil d'Etat;
- > à voir ce qui s'est passé avec le traitement de cette motion, je m'imagine très bien que tout d'un coup, par enchantement ou par lubie, voire par stratégie du Conseil d'Etat, la tenue de cette statistique disparaisse.

En mettant l'établissement et la publication de ces statistiques dans une loi annuellement et non trimestriellement,

¹ Déposée et développée le 16 septembre 2013, BGC février 2014 p. 381; réponse du Conseil d'Etat le 30 janvier 2018, BGC février 2018 pp. 730ss.

comme c'est écrit dans le texte, on ne laisse pas la possibilité au Conseil d'Etat de cesser facilement l'établissement de ces statistiques. Vu que tout le travail est fait, ajouter la tenue de statistiques dans une loi ne coûte plus rien. Et je vous pose une question, M. le Directeur, plutôt deux: si cette motion était acceptée par chance ou par miracle – je ne me fais pas d'illusions –, pouvez-vous me dire si à votre sens la charge de travail et le coût seraient supportables, acceptables? Et à ceux qui me disent: «Oui, tu as raison, mais...», à ceux-là je dis: ayez le courage d'aller jusqu'au bout, ayez le courage que le Conseil d'Etat n'a pas eu.

Au niveau du groupe de l'Union démocratique du centre, je vous informe que tout le monde me soutient à l'unanimité.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Zwei Motionäre verlangen vom Staatsrat eine Statistik über die Bewilligungswiderrufe und die Verlängerungsverweigerung von Ausländern aufgrund rechtskräftiger Verurteilungen. Die Statistik soll auch weitere vollzugsrelevante Elemente umfassen und sie sei viermal pro Jahr zu publizieren.

Die neuen Gesetzesbestimmungen zur Umsetzung der Ausschaffungsinitiative sind seit dem 1. Oktober 2016 in Kraft. Sie sehen, im Vergleich zur Zeit davor, eine deutlich strengere Regelung für die Ausschaffung krimineller Ausländerinnen und Ausländer vor. Eine obligatorische Landesverweisung bei einer Verurteilung wegen klar definierter Delikte dauert 5 Jahre bis lebenslänglich. Es geht dabei um schwere Verbrechen gegen Leib und Leben, schwere Sexualstraftaten sowie alle schweren Verbrechen gegen das Vermögen.

Man höre und staune: Unsere Gerichte halten sich an das Gesetz.

Diese verschiedenen Fragen werden im Kanton Freiburg – wie es sich für einen Rechtsstaat gehört – statistisch erfasst. Das wussten die Motionäre bis heute nicht, wobei ich gehört habe, dass sie es zur Kenntnis genommen haben. Inwieweit aber eine solche viermal pro Jahr veröffentlichte Statistik – und dann noch für ein paar wenige Fälle – der Freiburger Bevölkerung nützen soll, ist mir schleierhaft. Eher ist das Gegenteil der Fall: Eine zusätzliche Fokussierung auf das Thema verstärkt bestehende, schädliche xenophobe Tendenzen. Man merkt die Absicht und man ist verstimmt.

Zusammenfassend haben wir hier eine passende Gelegenheit, die Verwaltung vor zusätzlich überflüssigen Aufgaben zu verschonen und der hinlänglich bekannten Forderung – gerade auch von Seiten der Motionäre – nach weniger Verwaltung zu entsprechen.

Die Sozialdemokratische Fraktion wird diese Motion demnach nicht unterstützen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien n'a pas grand-chose à ajouter sur le fond de la motion, si ce n'est que son contenu est pertinent et nécessaire,

mais qu'aujourd'hui il est déjà mis en œuvre. Par contre, le groupe démocrate-chrétien fait une remarque concernant le délai de réponse: quatre ans, c'est beaucoup trop long comme de nombreuses interventions. Je pense qu'aujourd'hui, on attend beaucoup de réponses suite à des interventions. On a encore vu hier que lorsque des motions sont votées au Grand Conseil, elles ne sont pas appliquées et aujourd'hui, on demande que ces motions soient traitées avec plus de diligence de manière à avoir une fois une réponse qui ne soit pas une réponse bateau.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance des aléas de la réponse du Conseil d'Etat et de l'irritation des motionnaires. Il estime que l'existence de la statistique mise sur pied répond sur le fond à la question des motionnaires et pour cela, il va refuser la motion en question.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais après avoir entendu le motionnaire, j'aimerais clarifier deux ou trois choses.

Il faut se poser la question suivante: quelle est la motivation concrète derrière cette motion? Est-ce celle de fournir à l'Etat un instrument qui permettra d'améliorer l'administration ou qui permettra d'améliorer la transparence sur certains fonctionnements de l'administration? Non, pas du tout. La motivation qui émane d'une droite populiste est celle de pouvoir démontrer, à tort, que l'Etat ne ferait pas son devoir, parce qu'évidemment, on n'arrive pas à expulser toutes les personnes qui sont condamnées. Je parle ici en tant qu'ancien fonctionnaire ayant travaillé dans ce domaine-là. Ce que je peux vous affirmer est que, premièrement, la police des étrangers du canton de Fribourg applique avec une fermeté absolue toutes les expulsions qui découlent d'une condamnation pénale et qui sont logiquement applicables.

Le problème n'est pas, dans le canton de Fribourg, l'action ou l'inaction d'une autorité cantonale. Le problème se situe au niveau international, Messieurs les Motionnaires. Le problème aujourd'hui est que certains Etats n'acceptent pas les refoulements sous contrainte et c'est aussi simple que cela. C'est un fait qui est très désagréable. La Confédération essaie par tous les moyens, notamment par les voies diplomatiques, de conclure des conventions avec les Etats en question. Mais des Etats comme l'Angola à l'époque, le Congo notamment, refusent les renvois sous contrainte. C'est donc très simple. Vous pouvez avoir une personne qui a commis des actes répréhensibles, qui a même été condamnée à l'expulsion à vie et qui ne peut pas être expulsée pour la pure et simple raison que les Etats d'origine n'acceptent pas le renvoi sous contrainte. Cette instrument est donc tout simplement inutile et cette motion doit déjà être refusée pour cette raison-là.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je voulais juste intervenir pour répondre à deux interventions qui ont été faites, une par M^{me} Hänni-Fischer et une par M. Steiert.

M^{me} Hänni-Fischer parle de xénophobie, M. Steiert parle de populisme. Je vais juste vous dire une chose: l'argument pour refuser notre motion est de dire qu'elle a été mise en vigueur depuis. Et qui l'a mise en vigueur? C'est le Directeur de la sécurité et de la justice de la dernière législature, qui n'était pas un gars de mon parti; cela serait compliqué, on n'a personne au Conseil d'Etat. Ce n'était en tout cas pas quelqu'un de droite qui était à la DSJ et la motion a été mise en vigueur. Donc, j'ai envie de dire qu'elle n'est peut-être pas si mauvaise malgré tout. Ce que l'on a proposé n'est peut-être pas si mauvais.

M. Ducotterd dit que ce que l'on fait est pertinent. Mais allez jusqu'au bout, soyons pertinents jusqu'au bout et acceptons cette motion.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Permettez-moi un nom du groupe de l'Union démocratique du centre, ou plutôt au nom de la droite populiste, de répondre à Monsieur le Syndic de la Ville de Fribourg.

Ce n'est pas juste un intérêt du groupe de l'Union démocratique du centre de connaître ces statistiques, c'est un intérêt de la population suisse. Je vous rappelle que l'initiative populaire sur le renvoi des criminels étrangers a été acceptée par les citoyens suisses et cela fait sens que, comme toute autre sanction pénale, elle fasse partie des statistiques. On connaît les statistiques sur toutes les condamnations et les types de condamnation, les types d'infraction; et cet intérêt découle simplement du droit qu'à la population suisse, les citoyens suisses qui ont accepté majoritairement cette initiative, de savoir si elle est réellement mise en œuvre.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Au niveau du groupe libéral-radical, je vous informe que nous n'allons pas soutenir la motion de Roland Mesot et Emanuel Waeber demandant la tenue d'une statistique de renvoi.

Cinq ans après le dépôt de ladite motion, des mesures ont été prises au niveau des statistiques en matière de révocation ou de refus de prolongation d'autorisation, tous motifs confondus. Désormais, les statistiques disponibles et publiées dans le rapport annuel d'activités de la DSJ nous renseignent d'une manière satisfaisante sur le renvoi des migrants délinquants. Par son rapport, la DSJ a mis en œuvre la demande des motionnaires et il nous paraît superflu d'y revenir aujourd'hui, en mars 2018, cette motion n'ayant plus d'objet.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. J'entends bien une certaine irritation du motionnaire liée à la durée du traitement de cette motion. Il est toutefois peut-être nécessaire de rappeler un peu le contexte de tout ce dossier.

La motion vise à contrôler, par l'établissement d'une statistique, la bonne implication de l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels, qui avait été acceptée en votation populaire en 2010. Cette motion a effectivement été

déposée le 16 septembre 2013, soit un peu moins de trois ans après cette votation populaire. Le législateur fédéral avait toutefois un délai de cinq ans, à compter du 28 novembre 2010, pour définir les faits constitutifs des infractions en vertu de l'art. 121 al. 3 de la Constitution fédérale, pour les compléter, pour édicter des dispositions pénales. Effectivement, les nouvelles dispositions légales relatives à l'expulsion pénale sont entrées en vigueur seulement le 1^{er} octobre 2016. C'est dès lors sur cette base que le Conseil d'Etat, respectivement la DSJ, pouvait valablement analyser la proposition des motionnaires, aussi sur la base des premières expériences en matière d'expulsion pénale. Il convient de noter que la commission d'infraction pénale a toujours été prise en compte, historiquement par le Service de la population et des migrants, lors de chaque évaluation de l'intégration d'un ressortissant étranger ou lors de l'examen de la proportionnalité d'une mesure de renvoi. Cette prise en compte systématique du comportement pénal explique que le SPoMi n'a jamais tenu de statistiques spécifiques au renvoi lié à la commission d'infractions ou de crimes pénaux, puisque celle-ci ne constituait la plupart du temps qu'un élément de l'appréciation globale parmi d'autres.

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions le 1^{er} octobre 2016, les premiers prononcés d'expulsion pénale par les juridictions pénales sont tombés, et ceci en 2017. A ce jour, on a treize prononcés d'expulsion pénale, trois renvois exécutés, dont deux procédures Dublin. On a une dizaine de cas en exécution de peines ou expulsion qui ne sont pas encore entrés en force. A noter que toutes ces situations concernent des ressortissants autres que de l'Union européenne ou de l'AELE. On n'assiste pas donc, dans notre canton, à une avalanche de cas qui pourraient susciter l'intérêt pour une statistique détaillée trimestrielle, comme le relevait d'ailleurs le texte de la motion. Néanmoins, dès le rapport d'activité 2017 de la DSJ, j'ai fait en sorte et j'ai souhaité que la statistique des renvois de personnes sous le coup d'une expulsion pénale figure sous le chapitre du Service de la population et des migrants, dès lors qu'on disposait d'une statistique fiable, suite à l'entrée en vigueur de la loi en 2016. La statistique des prononcés d'expulsion pénale figurera sous le chapitre du Service de l'exécution des peines et de la probation, dès le rapport d'activités 2018. Cela s'explique en lien avec la fusion qui intervient entre le SASPP et le SProb et il y aura donc une transparence totale sur ces statistiques. Le nouveau service veut aussi s'appuyer sur une première année d'activité complète pour réfléchir à la refonte du contenu de son rapport. Sur le fond, le Conseil d'Etat estime maintenant que ces statistiques de base remplissent totalement l'esprit de la motion. Elles permettent de se faire une idée précise de l'application de cette norme constitutionnelle qui avait été votée, je vous le rappelle, en 2010.

Le Conseil d'Etat propose donc de rejeter la motion. Son acceptation impliquerait simplement la création pour la forme d'une base légale et nous sommes d'avis que dans toute

la mesure du possible, il faut éviter de légiférer ou de créer une bureaucratie là où ce n'est pas nécessaire.

Je vous rappelle également que dans le rapport annuel du Conseil d'Etat, respectivement des Directions, nous avons une quantité de statistiques qui sont communiquées en toute transparence et qui ne reposent pas sur des bases légales au sens formel.

Sur le fond, je peux aussi rassurer Monsieur le Motionnaire que le Conseil d'Etat et ma Direction en particulier pratiquent une politique ferme mais juste, liée au traitement de l'ensemble de ses dossiers. On a parfois des critiques qui laissent entendre que le canton de Fribourg serait trop dur dans la gestion de ses dossiers, mais on applique totalement la politique fédérale, confirmée par votation populaire, et la marge de manœuvre laissée au canton est quasi nulle. Nous sommes un organe d'exécution.

Pour l'ensemble de ces motifs, je vous invite à rejeter cette motion, dès lors qu'elle est mise en œuvre dans les faits et qu'il n'y a pas de nécessité de créer une base légale formelle.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 29. Il y a 8 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 29.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/

MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 62.*

Se sont abstenus:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Doumaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP). *Total: 8.*

- > La séance est levée à 10 h 15.

Le Président:

Markus ITH

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*